

SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2019

Le quinze novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Marc, LENOIR Yves, de RANGO Christine, SANNOM Davy, de VILLENAUT Gabrielle

Absents excusés : Mme GAGET Fabienne, Mr VARLET Charles-Henri

Secrétaire de séance : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 (budget locaux commerciaux) – Régularisation ICNE

Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, une erreur a été faite au niveau du montant des ICNE qui était de 582 Euros et non 549 Euros, d'où une différence de 33 Euros.

Il y a donc lieu de rectifier le budget en conséquence :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Fonctionnem.	Dépense	61558 (011) – Autres biens immobiliers		33.00 €	
Fonctionnem.	Dépense	66112 (66) – ICNE de l'exercice N			33.00 €

Décision modificative n° 1 (budget commune) – Ligne de trésorerie

L'ouverture d'une ligne de trésorerie pour financer temporairement une partie des travaux de voirie, va donner lieu à des paiements d'intérêts, ainsi qu'un versement d'une commission d'engagement. Il y a donc lieu de prévoir les crédits correspondants, à savoir :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Fonctionnem.	Dépense	615221-Travaux aux bâtiments publics		400.00 €	
Fonctionnem.	Dépense	66111 (66) – Intérêts réglés à l'échéance			150.00 €
Fonctionnem.	Dépense	6688 (66) - Autres			250.00 €

Demandes d'admissions en non-valeur

Madame CHARBON, Trésorière, a proposé des admissions en non-valeur pour des créances qui ne pourraient plus faire l'objet d'un recouvrement.

Il est décidé, suite à ces propositions, d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- Sur le budget principal : titres n° 112/2008 pour un montant de 86.00 Euros
- Sur le budget des locaux commerciaux : titres n° 08/2016, 11/2016, 12/2016, 13/2016, 14/2016, 15/2016, pour un montant total de 3 385.00 Euros

Les montants correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2020.

Par contre, l'admission en non-valeur du titre n° 117/2017 pour un montant de 486.92 Euros est refusée. Cette créance se rapportant à des repas de cantine, est susceptible de faire l'objet d'un recouvrement par le biais d'un prélèvement sur les prestations familiales.

Convention CAPAMAM

Une nouvelle convention d'accompagnement est signée pour l'année 2019 entre la commune et l'association CAPAMAM.

SICTOM NORD-ALLIER

Le SICTOM Nord-Allier est sollicité afin de modifier la fréquence de collecte des ordures ménagères au lieudit « Le Grand Chavance », à savoir que celle-ci soit effectuée chaque semaine au lieu de chaque quinzaine. Cette demande a été faite par le propriétaire de la maison.

SDE03

A compter du 1^{er} janvier 2020, les villes de Montluçon, Moulins et Vichy vont adhérer au SDE03 au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité.

Distributeur de baguettes

La SAS INDY, située 15 cours Vincent d'Indy à Moulins, propose d'installer un distributeur de pains. L'installation et le fonctionnement de l'appareil seront intégralement pris en charge financièrement par la société INDY. Sachant qu'il n'existe plus de dépôt de pains sur la commune actuellement, cette proposition est intéressante.

Questions diverses

1/ Travaux :

- La pose de l'armoire pour la fibre optique va avoir lieu prochainement.
- La toiture de l'église est en très mauvais état. Pour éviter les infiltrations d'eau, dans l'immédiat elle va être bâchée. Des demandes de devis pour sa réfection sont en cours.
- Il serait judicieux que les travaux d'enfouissement des réseaux par ENEDIS, route de Villeneuve, soient réalisés avant que la COLAS entreprenne les travaux sur la voirie du lotissement « La Croix Pruniaux ».
- ENEDIS va faire des renforcements dans divers endroits de la commune.
- Les travaux de goudronnage des chemins ont été effectués comme prévu en septembre dernier. Un enduit bi-couche a été réalisé, suivi d'un goudronnage. Il reste à reprendre les accotements dangereux.
- L'éclairage de la salle des fêtes est à revoir. De nombreux néons sont à changer au centre du plafond. Des leds seront posés sur les côtés.
- Des chemins sont en mauvais état, avec de nombreux trous à boucher. Le caillou est livré. Les travaux de remise en état vont être faits dès que possible.

- Le chemin des Tarnières est dégradé, en raison du passage des poids-lourds. Il en est de même pour la route du Cimetière. Pour préserver ces chemins, la solution serait de prendre un arrêté de limitation de tonnage.

2/ Forêt communale :

- 34 personnes sont inscrites à ce jour pour les lots de bois 2019/2020. Le marquage des cloisonnements est fait. Le marquage des lots aura lieu le 27 novembre.

3/ C.C.A.S. :

- Les colis de Noël sont commandés. Cette année, 33 personnes en seront bénéficiaires.

4/ Ecole :

- Lors du dernier Conseil d'Ecole, les effectifs s'élevaient à 45 élèves.

- Par le biais de la coopérative scolaire, l'école a un projet de Street-Art sur le mur de clôture de la cour. Il est demandé à la commune la pose d'une sous-couche de peinture.

- La kermesse aura lieu le 26 juin 2020 à la salle des fêtes. Par contre, l'Arbre de Noël 2019 sera organisé au sein de l'école, uniquement avec les enfants.

- Le 3^{ème} TBI a été installé durant l'été dans la classe du cycle 1.

- Le problème d'écoulement des eaux pluviales au niveau du portail perdure. La création d'un regard de collecte est nécessaire.

5/ Site Internet :

- Une notice explicative à l'intention des personnes souhaitant demander la fibre sera mise en ligne.

6/ Vœux :

- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 18 heures.